

06 déc 2024 -16:14

Appartient à [Conseil des ministres du 6 décembre 2024](#)

Statut du personnel enseignant de l'Ecole royale militaire

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à actualiser le statut du personnel enseignant de l'Ecole royale militaire.

L'avant-projet vise à moderniser la loi du 16 mars 1994 relative au statut et aux rétributions du personnel enseignant de l'Ecole royale militaire, à mieux la faire correspondre au contexte actuel (mission et organisation de l'Ecole royale militaire, accords de Bologne, ...) et à clarifier la situation financière lors d'une nomination du personnel enseignant militaire dans le cadre du personnel enseignant civil.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be